



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mercredi 09 juin 2021**

Lieu : Salle des fêtes Houtaud

Date de la convocation : 02/06/2021

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

6

Nombre de suffrage exprimés

8

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à quatorze heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Houtaud, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	X
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	Excusé
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	X
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	X
CC Portes du Haut Doubs	Gérard FAIVRE	Excusé
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	X
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	X
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	Excusé
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 12 mai 2021 2
2. Attribution marché – Rénovation système hydraulique – Barrages Quingey et Ornans 2
3. Position sur la participation à l'opération collective portée par le SMIX Doubs Dessoubre..... 3
4. Organisation de la réunion des Présidents EPCI le 23 juin 4
5. Organisation d'une tournée de terrain pour les élus en septembre 5
6. Calage dates prochains comités syndicaux, dont réélection du bureau à la suite des élections départementales 5
7. Questions diverses,..... 6
 - 1) Stratégie Nationale des Aires Protégées 6
 - 2) Sollicitation Pascal Reilé projet hydro-électrique barrage Rivex, Ornans 7
 - 3) Invitation Ateliers Espaces Naturels 8
 - 4) Retour réunion Lizon supérieur 8

1. Approbation PV du 12 mai 2021

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre donc la séance.

Les membres du Bureau Syndical sont appelés à faire part de leurs remarques éventuelles sur le Procès-Verbal du Bureau Syndical du 12 mai 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, le Bureau approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Bureau du 12 mai 2021.

2. Attribution marché – Rénovation système hydraulique – Barrages Quingey et Ornans

Le Président indique que le présent marché a pour projet de remettre à neuf les systèmes hydrauliques (vérins de manœuvre de vannes clapets) sur deux ouvrages, propriété de l'EPAGE, construits dans les années 90 et ayant un impact potentiel sur les inondations des villages d'Ornans et de Quingey.

En plus de la rénovation des vérins, un prestation supplémentaire éventuelle a été demandée pour changer les flexibles hydrauliques qui ont eux aussi près de trente ans.

Une consultation pour l'attribution d'un marché à procédure adaptée a été publiée avec une date limite de remise des offres le mardi 11 MAI 2021.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

<i>Critère</i>	<i>Pondération</i>
<i>1 / prix</i>	<i>50 %</i>
<i>2 / valeur technique</i>	<i>50 %</i>

Le marché de travaux est décomposé en 2 tranches contenant chacune des prestations supplémentaires :

- Tranche ferme : Rénovation des vérins sur le barrage de Quingey
 - Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire n°1 : Changement des flexibles hydrauliques
 - Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire n°2 : Installation d'un système de mesure analogique de la course des vérins

- Tranche optionnelle : Rénovation des vérins sur le barrage d'Ornans
 - Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire n°3 : Changement des flexibles hydrauliques
 - Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire n°4 : Installation d'un système de mesure analogique de la course des vérins

Trois entreprises ont remis une offre, EIF, HP HYDRO et HYDROFLEXSEBASTIEN.

HYDROFLEXSEBASTIEN n'a fourni ni les attestations d'assurance, ni les attestations ou certificats attestant de la qualification professionnelle, ni de mémoire technique, ni le CCP complètement renseigné et signé, ni d'offre pour la tranche optionnelle, l'offre est donc jugée irrecevable.

Classement prix : Tranche ferme

- 1 EIF (35 607 € TTC)
- 2 HP HYDRO (43 320€ TTC)

Classement prix : tranche optionnelle :

- 1 EIF (44 148 € TTC)
- 2 HP HYDRO (48 576 € TTC)

Classement technique :

- 1 EIF
- 2 HP HYDRO

Classement final :

- 1 EIF
- 2 HP HYDRO

Dans son offre, l'entreprise EIF propose une option : le remplacement des vérins par des neuf aux dimensions et caractéristiques identiques réalisé sur-mesure en usine :

- Remise à neuf des vérins + valves d'équilibrages – Barrage QUINGEY : 40 870.20 € TTC
- Remise à neuf des vérins + valves d'équilibrages – Barrage ORNANS : 55 519.20 € TTC

D'après l'analyse technique et financière des deux offres sur la base des critères de jugement décrits par le Règlement de Consultation, les offres de l'entreprise EIF ressortent au classement comme les plus avantageuses, autant sur la valeur technique que sur l'aspect tarifaire.

La proposition d'EIF d'une remise à neuf des vérins et la pose de valve d'équilibrage est intéressante, tant sur l'aspect longévité de l'intervention que sécurisation (fonctionnement du barrage durant le chantier), d'autant plus pour le barrage d'Ornans où certaines soudures sur les vérins montrent une usure importante.

Délibération N°233 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre de EIF avec l'ensemble des tranches optionnelles et l'option supplémentaire de remplacement des vérins pour les deux barrages pour un montant total de 80 324.50 € HT**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché**

3. Position sur la participation à l'opération collective portée par le SMIX Doubs Dessoubre

Le SMIX Loue et le SMMAHD ont animé conjointement une opération collective de réduction des toxiques d'origine industrielle et artisanale de 2017 à 2019. Sur le territoire des communautés de communes Loue Lison, Frasne Drugeon et Montbenoit.

En parallèle, le SMIX Doubs Dessoubre a mené une opération similaire de 2015 à 2020 sur son territoire élargi, par conventionnement financier, aux périmètres des Communautés de communes Portes du Haut Doubs et du Val de Morteau.

L'EPAGE n'a pas reconduit l'opération sur son territoire, celui-ci n'étant plus considéré comme prioritaire par l'Agence de l'eau et également du fait du nombre relativement limité d'entreprises ayant décidé de réaliser des investissements.

Le SMIX Doubs Dessoubre souhaite reconduire sur 2022-2024 son opération, fléchée sur les entreprises de traitement de surface, et qui a bien fonctionné. Le territoire pressenti est le même que précédemment, élargi au territoire de la Communauté de communes du Doubs Baumoisi qui vient d'intégrer le syndicat (voir descriptif en annexe).

Les moyens humains nécessaires sont estimés à 1.45 ETP, avec un financement de 50 % de l'Agence de l'eau. L'avis de l'EPAGE est sollicité sur cette opération qui concerne une partie de son territoire et qui rentre dans le champ de sa compétence « *animation dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'eau* ».

La question du financement est également posée, sachant que l'autofinancement annuel attendu est d'environ 10 500 € réparti de la façon suivante :

- 3482 € sur le territoire de la CCPHD incluse dans le périmètre de l'EPAGE
- 6964 € sur le territoire de la CCVM intégralement incluse dans le périmètre de l'EPAGE

Monsieur Jean Pierre FRIGO, s'est renseigné auprès de la Communauté de Communes Val de Morteau, lors de la précédente action, le coût pour la CCVM était de 7 900 €.

Madame Béatrix LOIZON précise qu'il paraît logique que l'action ait lieu sur tout le territoire et ne s'arrête pas aux frontières de celui du SMIX Doubs Dessoubre.

Cyril THEVENET, directeur de l'EPAGE ajoute que les actions conduites auront bien lieu sur le territoire EPAGE, en conséquence les milieux aquatiques de l'EPAGE en bénéficieront.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du bureau émettent un accord de principe pour la mise en place de cette opération collective menée par le SMIX Doubs Dessoubre.

4. Organisation de la réunion des Présidents EPCI le 23 juin

La réunion avec les présidents d'EPCI est programmée le 23 juin prochain à 10h00 à Chaffois.

Cette réunion a pour objectif à la fois d'échanger sur le projet de Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) de l'EPAGE pour la période 2021-2025, sur la façon dont il est possible de répondre aux attentes des communes et des EPCI, qui se sont exprimés depuis la création de la structure en 2019, et enfin sur la mise en place de la taxe GEMAPI par les EPCI.

Le Président souligne l'importance que les membres du bureau soient présents, pour accompagner leurs Présidents d'EPCI.

Actuellement en Comité Syndical a été proposé un PPI, qui respecte les capacités de financement de l'EPAGE, potentiellement d'autres PPI plus ambitieux avaient été rédigés.

Le Président indique que les Présidents ont transféré la compétence auprès de l'EPAGE, il existe donc un devoir d'éclairage concernant la politique de l'eau (contexte – environnement), pour rappel le SAGE et PGRE doivent être redéfinis. De plus, les sollicitations des communes sont de plus en plus importantes, il convient de s'interroger sur un service d'assistance technique aux communes.

La présentation du PPI peut se faire avec 3 scénarii d'ambition croissante.

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-président en charge des finances, propose d'intégrer la taxe GEMAPI, de façon collective, avec une fixation du montant moyen de 3€/personne. Pour que la mise en place de cette dernière soit mieux perçue, il serait intéressant de réfléchir à une proposition « gagnant/gagnant » pour l'EPAGE et pour les EPCI, c'est-à-dire, à titre d'exemple :

- Pour une CC qui actuellement a une cotisation de 30 000 € et dont le montant prélevé par la taxe GEMAPI serait de 30 000 €, plutôt que de demander le versement de la totalité, une partie de la taxe (50 % par exemple) pourrait permettre de financer la cotisation initiale, et l'autre partie (50%) viendrait en supplément, aussi l'augmentation pour la collectivité serait seulement de 15 000 €.

Monsieur Daniel DEFASNE tient à souligner que cette taxe est fléchée, il faudra alors que l'EPAGE ait la capacité d'indiquer la répartition de cette dernière. Lors de la réunion il faudra rappeler les textes qui encadrent la taxe.

Madame Béatrix LOIZON indique qu'il sera important de pouvoir être en capacité de répondre aux interrogations éventuelles des élus, concernant les taux de réalisations précédents, le Président tient à souligner que certains dossiers sont bloqués, notamment à cause du foncier, par exemple l'étude sur le Lizon Supérieur.

Dans le cadre de l'éventuel mise en place du service Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) il convient de définir un cadre, ce dernier doit-il être financé totalement par l'EPAGE ou alors avec une participation des communes.

5. Organisation d'une tournée de terrain pour les élus en septembre

Le Président rappelle qu'en 2020 avait été évoqué l'intérêt de pouvoir organiser une ou plusieurs visites du territoire de l'EPAGE et des actions menées pour les délégués, qui ont été fortement renouvelés à la suite des élections municipales. La période COVID n'a pas permis de réaliser ces visites.

Au vu de l'évolution favorable de la situation sanitaire, une telle visite pourrait être envisagée en septembre prochain, après le renouvellement du bureau (à la suite des élections départementales). Elle serait l'occasion également de valoriser la fin du programme LIFE avec la visite d'un ou plusieurs sites restaurés.

Une telle visite, qui nécessite un bus, doit s'organiser à l'avance, c'est pourquoi la date est fixée pour le mercredi 08 septembre 2021.

6. Calage dates prochains comités syndicaux, dont réélection du bureau à la suite des élections départementales

Les élections départementales entraînent la fin des mandats des conseillers départementaux délégués à l'EPAGE.

Il est nécessaire à l'issue du renouvellement du Conseil départemental et de la désignation de nouveaux délégués à l'EPAGE (5 titulaires et 5 suppléants) de réélire l'ensemble des membres du bureau (président compris) et de refixer les délégations.

A titre d'information, l'assemblée départementale sera mise en place le 1^{er} juillet et la désignation des délégués se fera avant fin juillet.

Le calendrier du second semestre pour les assemblées est le suivant :

Comité Syndical :

- Mardi 07 septembre 2021 à 18h00 à Ornans
- Mercredi 29 septembre 2021 à 18h00 – lieu non défini
- Mercredi 08 décembre 2021 à 18h00 – lieu non défini

Bureau Syndical :

- Mardi 13 juillet 2021 à 09h00 – lieu non défini
- Mardi 07 septembre 2021 à 16h30 à Ornans
- Mercredi 13 octobre 2021 à 09h00 – lieu non défini
- Mercredi 10 novembre 2021 à 09h00 – lieu non défini

- Mercredi 08 décembre à 16h00 – lieu non défini

7. Questions diverses,

1) Stratégie Nationale des Aires Protégées

L'EPAGE a été associé à une première réunion d'information le 3 juin, avec les autres gestionnaires de milieux naturels du Doubs et du Jura, sur la déclinaison régionale de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNAP). Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, l'Etat s'est fixé pour objectif d'augmenter significativement la surface des aires protégées en France métropolitaine et en Outre-mer.

Les objectifs sont d'atteindre 30 % du territoire national en aires protégées et 10 % avec une protection forte, ainsi qu'un doublement des zones humides protégées (la définition de la protection n'étant pas clarifiée à ce jour).

L'Etat comptabilisant les Parcs Naturels Régionaux dans les aires protégées, le chiffre de 30 %, qui peut paraître élevé, est donc à relativiser. En revanche, l'objectif de 10 % en protection forte est très ambitieux quand on sait que la surface actuelle est de moins de 2 % à l'échelon national.

Ainsi, pour atteindre ce chiffre, l'Etat va compter fortement sur les territoires d'outre-mer et les zones maritimes.

Pour ce qui est du territoire métropolitain terrestre, les premiers éléments d'information laissent penser que l'Etat va surtout chercher à faire entrer dans l'appellation « protection forte » des sites naturels déjà maîtrisés foncièrement et gérés, comme les sites des Conservatoires d'Espaces Naturels ou les Espaces Naturels Sensibles départementaux.

Néanmoins, il est attendu l'extension ou le classement de nouveaux sites avec des statuts de protection diverses :

- Parcs nationaux (un projet de parc national de zones humides est en réflexion depuis des années)
- Réserves naturelles nationales
- Réserves naturelles régionales
- Arrêtés de protection de biotopes
- Arrêtés de protection d'habitats naturels (les sources de la Cuisance au Planches près Arbois viennent d'être classées, en réponse notamment à l'impact de la forte fréquentation touristique)
- Arrêtés de protection de géotope (1 seul au niveau régional pour l'instant, le Doubs et le Jura qui présentent des singularités géologiques liées au Karst pourraient être concernés).

L'Etat, avec l'appui du Muséum d'Histoire Naturelle, a élaboré une méthodologie pour pré-identifier des mailles de 10 km x 10km sur lesquelles il y a de forts enjeux (espèces et habitats) et pas, ou pas assez, de mesures de protection fortes.

En région, la DREAL a croisé ces mailles avec les différents outils de gestion ou de protection existants pour avoir une première approche. Une carte régionale nous a été présentée, ou ressortent fortement, sans grande surprise, les secteurs du Haut Doubs et de la Loue.

Les échanges pendant cette réunion ont montré que les services de l'Etat sont très au fait des enjeux de notre territoire et de certaines évolutions, malheureusement peu en faveur de la biodiversité.

Ont ainsi été cités par exemple la perte de 40 % de la biodiversité des prairies du site Natura 2000 Loue Lison en 15 ans, les pressions de plus en plus fortes sur les milieux humides tourbeux du bassin du Drugeon, malgré le classement en Natura 2000 et en Arrêté de protection de biotope.

Le Directeur, Cyril THEVENET, est intervenu, lors de cette réunion, pour indiquer :

- -que le fait de vouloir augmenter la surface des zones avec protections fortes était louable mais qu'il n'était pas sûr que cela réponde à l'enjeu d'érosion de la biodiversité que nous constatons, en lien notamment avec l'intensification agricole, l'urbanisation etc...
- -qu'il serait déjà intéressant de tirer un bilan des outils existants et de leur bonne application et efficacité avant de vouloir en créer d'autres (ex : certains arrêtés de biotope sont peu respectés et mal connus)
- -que l'EPAGE venait, avec le PNR, d'élargir le site RAMSAR « tourbières et lacs de la montagne jurassienne » en argumentant auprès des communes que ce n'était pas un outil réglementaire et qu'il serait malvenu que l'Etat vienne y plaquer une couche de protection forte.

Il a également demandé quels moyens l'Etat comptait mettre en œuvre pour faire respecter et gérer ces nouveaux sites, quand on sait que les moyens actuels sont déjà insuffisants. Pas de réponse apportée pour l'instant.

La DREAL semble néanmoins être à l'écoute des territoires et a indiqué vouloir co-construire la démarche.

Madame Béatrix LOIZON souligne l'importance de faire des propositions, plutôt que de se voir imposer des sites en aires protégées.

Le Président indique que lors du prochain bureau, le sujet pourra être abordé, dans le but de définir les propositions de l'EPAGE.

Il paraît donc important d'accompagner celle-ci et de faire part de la vision de l'EPAGE sur cette déclinaison régionale de la SNAP qui doit être élaborée avant fin 2021 pour un premier plan d'action sur 2022 et 2023.

2) Sollicitation Pascal Reilé projet hydro-électrique barrage Rivex, Ornans

Monsieur le Président indique que l'EPAGE est propriétaire du barrage rivex à Ornans. Ce barrage et le droit d'eau associé a été acheté au franc symbolique par le SMIX Loue en 1991.

L'acte de vente du barrage au SMIX Loue, rédigé par Maître Zedet d'Ornans, stipule expressément que le SMIX Loue achète le barrage et le droit d'eau associé ainsi que la prise d'eau du canal. L'acte précise également que l'usine Rivex ne peut utiliser le canal que pour son pompage d'eau industrielle (et non pour produire de l'hydro-électricité).

M. Pascal Reilé a engagé des démarches, il y a plusieurs années visiblement, avec le directeur de l'usine Rivex, pour étudier l'installation d'une microcentrale hydroélectrique sur le site de l'usine, en utilisant l'ancien canal usinier.

Il a récemment acheté le bâtiment surplombant le canal usinier, à l'endroit où il souhaiterait installer une microcentrale.

Le SMIX Loue, puis l'EPAGE n'ont pas été informés officiellement d'une telle démarche et nous l'avons appris par hasard par la DDT du Doubs, contactée par M. Reilé en vue de faire reconnaître le droit fondé en titre de l'ouvrage.

Suite à notre interpellation, M. Reilé a écrit à l'EPAGE pour confirmer son projet et en indiquant qu'il en avait informé oralement les maires d'Ornans successifs et Maurice Demesmay, mais qu'il aurait dû solliciter officiellement l'EPAGE. Il souhaite savoir quelle suite l'EPAGE voudra bien donner à son projet.

En effet, l'EPAGE étant propriétaire du barrage et du droit d'eau, aucun projet ne pourra voir le jour sans un accord écrit, formalisé et conventionné.

Sur la forme, la démarche est assez discutable, y compris de la part du notaire qui n'a pas fait état de l'acte de vente au SMIX Loue et de ses conditions à M. Reilé. Sur le fond, l'installation d'une microcentrale utilisant la retenue du barrage Rivex, qui présente un enjeu fort vis-à-vis du risque d'inondation sur Ornans, doit être analysée en détail. De plus, sur le plan financier, l'EPAGE prévoit de réinvestir plus de 50 k€ sur l'ouvrage cette année avec un système de régulation et une télésurveillance neuve. Ce système n'intègre pas, à ce stade la gestion potentielle d'une microcentrale.

Monsieur Jean Claude, Vice-Président en charge du volet Prévention Inondation étant excusé, il est convenu de revoir ce point lors de la prochaine séance.

3) Invitation Ateliers Espaces Naturels

Monsieur Jean-Pierre FRIGO informe qu'un Atelier Espaces Naturels aura lieu le 17 juin 2021 aux Fontenelles de 20h à 22h, organisé par le PNR Pays horloger.

4) Retour réunion Lizon supérieur

Monsieur Bernard LAUBIER fait un retour sur la réunion concernant le Lizon Supérieur qui s'est déroulée le 08 juin 2021, il indique qu'un courrier va être transmis aux propriétaires leur indiquant que des géomètres vont se rendre sur place pour effectuer des relevés. Cependant très peu de propriétaires sont favorables à la réalisation de travaux sur leurs terrains (y compris des terrains communaux).

Monsieur Cyril THEVENET explique qu'une piste pour débloquer la situation serait de réfléchir à un aménagement foncier, en sachant que tous les terrains sont agricoles.

Le Président indique qu'il convient de faire une rencontre notamment avec les Maires des communes de Montmarlon, Lemuy et Arc sous Montenot, dans le but de débloquer la situation.

Le Président de l'EPAGE
Haut-Doubs Haute-Loue
Philippe ALPY

